



Assemblée générale

Soixante-troisième session

92^e séance plénière

Lundi 29 juin 2009, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Les Gouvernements de la CARICOM ont pris note avec une vive préoccupation de la destitution par la force du Président du Honduras démocratiquement élu, S. E. Manuel Zelaya, par certaines factions de l'armée, et de son exil forcé.

Nous sommes également profondément préoccupés par les informations selon lesquelles plusieurs responsables gouvernementaux et représentants diplomatiques auraient été arrêtés et peut-être même brutalisés.

Nos gouvernements condamnent fermement ces actes, qui violent les principes du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'ordre constitutionnel. La CARICOM continue d'appuyer et de reconnaître pleinement le Président Zelaya et demande par conséquent qu'il soit immédiatement rétabli dans ses fonctions.

Nous déplorons la violence et nous appelons les personnes qui s'y sont livrées à cesser leurs actions afin que la situation puisse retourner à la normale dans le pays dans l'intérêt du peuple hondurien. Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation des États américains (OEA), nous réaffirmons notre appui aux efforts de l'OEA pour un retour à la normale dans le pays et aux bons offices du Secrétaire général de l'OEA.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Le Guatemala souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe de Rio, du Système d'intégration de l'Amérique centrale et du Mouvement des pays non alignés. Bien que nous appartenions à ces trois groupes, nous voudrions donner notre point de vue à titre national.

Nous sommes réunis dans le cadre d'un point de l'ordre du jour intitulé « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Au regard de cet intitulé, les événements qui se sont produits le week-end dernier au Honduras font figure d'anachronisme, d'un véritable camouflet porté à tous les ressortissants de l'Amérique centrale. Après une longue période de dictature militaire dans quatre des cinq pays de la région, le Costa Rica étant le seul pays à avoir noblement fait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



exception, et une toute aussi longue période de conflit armé interne dans trois de ces pays, ce n'est pas en vain que les États d'Amérique centrale se sont embarqués, avec l'aide de la communauté internationale, sur la voie de la paix et de la démocratie. Nous étions tous convaincus, en Amérique centrale, que l'état de droit était solidement ancré et que les activités des forces armées avaient été dûment circonscrites au rôle qui revient à l'armée dans tout pays démocratique.

C'est pourquoi, le peuple et le Gouvernement de mon pays ont condamné dans les termes les plus énergiques le fait que les forces armées honduriennes aient recouru à la force pour régler les divergences apparues entre les différentes branches du pouvoir. La Constitution et la législation du Honduras prévoient des mécanismes pour que ce type de situation soit réglé dans le cadre des institutions et non en rupture avec ces dernières. C'est aussi pourquoi mon gouvernement continue de reconnaître le Gouvernement constitutionnellement élu du Président José Manuel Zelaya Rosales comme la seule autorité du Honduras. Nous avons réaffirmé cette position également en tant que membre de l'Organisation des États américains, du Groupe de Rio et du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Je ne ferai pas un long discours compte tenu du peu de temps dont nous disposons. Mais je voulais partager avec les autres délégations notre indignation et notre inquiétude face aux événements survenus au Honduras et ajouter que nous exigeons que le Président Zelaya soit rétabli dans ses fonctions. Nous plaidons pour que cette crise constitutionnelle soit réglée dans le cadre des institutions démocratiques et de l'état de droit pour le bien des Honduriens et de toute l'Amérique centrale.

M. Caraballo Núñez (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance.

La Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer que notre gouvernement, dirigé par M. Leonel Fernández Reyba, rejette et condamne sans équivoque le coup d'État perpétré contre le Gouvernement légitime de Manuel Zelaya Rosales. Dans ce contexte, nous

souscrivons aux déclarations faites par le Groupe de Rio et le Mouvement des pays non alignés.

La République dominicaine estime que ce coup d'État représente un retour en arrière puisqu'il est contraire à la Charte démocratique de l'Organisation des États américains (OEA). À ce titre, le Gouvernement dominicain demande instamment que soit pleinement respecté l'appel lancé par l'OEA pour que le Gouvernement du Président Zelaya, qui est le Gouvernement légitime et démocratique choisi par le peuple hondurien, soit rétabli dans ses fonctions. Il faut appuyer les efforts de l'OEA, qui est largement reconnue comme l'instance idoine pour défendre la démocratie et la légalité dans notre région.

La République dominicaine a été victime d'un coup d'État similaire le 25 septembre 1963, un coup d'État perpétré contre le Gouvernement démocratique et légitime du Président Juan Bosch. Tout comme le Président Zelaya, le Président Bosch avait été enlevé et exilé à l'étranger. De toute évidence, aucune loi nationale ne peut envisager le recours à ces procédés brutaux. Notre région a vécu des moments très difficiles pendant cette période de coups militaires répétitifs, d'émeutes militaires constantes et de violation de la volonté populaire.

C'est pourquoi, le Gouvernement dominicain comprend que ce coup d'État doit être rejeté, dans la mesure où il pourrait, à l'avenir, produire un effet de contagion vers les autres pays de la région et restaurer une ère de barbarie. Nous sommes tous concernés, étant donné que depuis 30 ans la région tout entière est passée par des processus de transition et de consolidation de la démocratie, malheureusement interrompus hier au Honduras. Il s'agit d'un coup d'État qui va à l'encontre de tous nos progrès démocratiques, et c'est la raison pour laquelle nous le rejetons catégoriquement. Le Président Zelaya doit être rétabli dans ses fonctions de Président légitime de la République du Honduras.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je voudrais vous transmettre, Monsieur le Président, nos remerciements et exprimer notre satisfaction pour avoir convoqué la série actuelle de séances plénières.

Je voudrais faire les observations suivantes. Nous pensons fermement que les différends entre les diverses parties doivent être réglés par des moyens pacifiques. Il faut bannir le recours à la violence pour

résoudre ces problèmes. Sur la base de ce principe, nous demandons le retour du Gouvernement légitime dirigé par M. José Manuel Zelaya, Président légitime hondurien. Nous demandons la libération des détenus et des garanties quant à leur vie et leur liberté. Le caractère sacré de la Constitution doit être respecté. Il faut se tourner vers le peuple pour régler pacifiquement les problèmes de toute nature susceptibles d'intervenir entre les parties au Honduras.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance plénière de l'Assemblée générale pour examiner la situation au Honduras. Je voudrais m'associer aux déclarations prononcées par le représentant du Mexique, au nom du Groupe de Rio, et du Chili, au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Le Brésil a condamné énergiquement l'action militaire qui a entraîné le renversement du Président hondurien, M. José Manuel Zelaya Rosales, et son départ du pays. Mon gouvernement a aussi demandé que le Président Zelaya soit rétabli dans ses fonctions immédiatement et sans condition.

Les actes de cette nature constituent une attaque contre la démocratie et sont en contradiction avec le développement politique de la région. Les questions de nature constitutionnelle doivent toujours être résolues dans le cadre institutionnel en vigueur et de manière pacifique.

Nous sommes encouragés de voir que la rupture de l'ordre démocratique et constitutionnel au Honduras a été unanimement condamnée par la communauté internationale, en particulier par les pays de la région et par des organismes de concertation régionale, tels que l'Organisation des États américains (OEA), le Marché commun du Sud, l'UNASUR, le Groupe de Rio et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Il est particulièrement important de noter que le Conseil permanent de l'OEA, réuni hier en séance extraordinaire, a rejeté énergiquement le coup d'État et a exigé le rétablissement immédiat, garanti et constitutionnel du Président Zelaya dans ses fonctions. La décision du Conseil permanent de convoquer une session extraordinaire de l'OEA pour prendre les décisions appropriées pour gérer cette situation conformément à la Charte démocratique interaméricaine était adaptée et opportune.

Nous appuyons les efforts de l'OEA, qui dispose de tous les instruments politiques et juridiques nécessaires pour appuyer la démocratie au Honduras et contribuer de manière efficace au retour à la normalité démocratique dans ce pays. Le Brésil continuera de prendre une part active à ces efforts.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de manière si opportune. Ma délégation souhaite s'associer à ce qui a été exprimé par le Mouvement des pays non alignés, le Groupe de Rio, la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Fidèle aux normes du droit international et aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, en particulier aux dispositions des Articles 55 et 56, ainsi qu'aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, l'Équateur souhaite de nouveau rejeter énergiquement le coup d'État perpétré contre le Gouvernement légitimement constitué du Président Manuel Zelaya et est solidaire du peuple hondurien.

En outre, nous souhaitons appuyer la réaction immédiate de l'Organisation des États américains (OEA) et sa convocation à une réunion d'urgence de son Assemblée générale. Nous réaffirmons notre appui à la déclaration du Conseil permanent du 28 juin, par laquelle cet organisme régional rejette et répudie cette atteinte inconstitutionnelle à l'ordre démocratique et exige le rétablissement immédiat, garanti et sans condition du Président Manuel Zelaya Rosales dans ses fonctions constitutionnelles, ainsi que de tous les fonctionnaires de son gouvernement.

À cet égard, en sa qualité de membre de l'ALBA, l'Équateur voudrait mettre en exergue la réunion des chefs d'État, dont le but était d'appuyer sans réserve le régime démocratique au Honduras. L'ALBA exprime en outre son appui inconditionnel au gouvernement légitimement constitué du Président Zelaya et invite les forces putschistes du Honduras à mettre fin à cette violation des normes de coexistence démocratique et du droit international.

À l'instar du Ministre des relations extérieures de l'Équateur, Fander Falconi, je souhaiterais rappeler que mon pays ne reconnaîtra aucun autre gouvernement que celui du Président Zelaya et exiger que le droit des peuples à être consultés soit respecté.

Nous souhaitons également rappeler devant cette assemblée les déclarations du Président Rafael Correa, qui a appelé le peuple hondurien à résister et à manifester de manière pacifique contre les pouvoirs de facto de ce pays. L'Équateur, préoccupé par la rupture de l'ordre constitutionnel en République du Honduras, réaffirme la nécessité pour l'Assemblée générale de l'ONU d'exiger le rétablissement immédiat du Président Zelaya dans ses fonctions, pour lesquelles il a été démocratiquement élu, et exige le strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des États.

Pour terminer, l'Équateur appuie votre excellente initiative, Monsieur le Président, d'inviter le Président Zelaya à prendre personnellement la parole devant l'Assemblée générale.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette séance. Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le Représentant permanent de Cuba et voudrait faire la déclaration suivante.

Fidèle à ses principes et aux engagements auxquels elle a souscrit au plan international, l'Algérie tient à réaffirmer sa ferme condamnation des changements de gouvernement par des moyens non constitutionnels, où qu'ils se produisent à travers le monde. Cette position de principe trouve ses fondements dans l'attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle a été consacrée dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, en conformité avec la Décision d'Alger adoptée par le sommet de l'Organisation de l'unité africaine en 1999 et confirmée en l'an 2000 par l'organisation dans la Déclaration de Lomé.

L'Algérie s'associe au mouvement international de condamnation de l'arrestation arbitraire du Président Manuel Zelaya, qui vise à écourter son mandat. Elle appelle au rétablissement inconditionnel de l'ordre constitutionnel au Honduras. L'Algérie demande le rétablissement du Gouvernement légitime du Honduras, avec le Président légitime, Manuel Zelaya, à sa tête. Elle exprime sa solidarité avec les pays de l'Amérique latine dans tout ce qu'ils entreprendront en vue de rétablir la légalité constitutionnelle au Honduras.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Hier, les États-Unis se sont associés aux autres membres de l'Organisation des États américains (OEA) pour condamner le coup d'État, ainsi que la détention arbitraire et l'expulsion du Président Zelaya et demander le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous nous associons également à nos collègues de l'OEA pour demander le retour en toute sécurité et sans conditions du Président Zelaya au Honduras pour qu'il reprenne ses fonctions constitutionnelles.

Comme stipulé dans la résolution adoptée hier par le Conseil permanent de l'OEA, nous refusons de reconnaître tout Gouvernement hondurien autre que le gouvernement constitutionnellement légitime du Président Zelaya. Le Président Obama a demandé hier à tous les acteurs politiques et sociaux au Honduras de respecter les normes démocratiques et l'état de droit et de régler toute tension et tout conflit pacifiquement, grâce au dialogue et sans aucune influence extérieure.

Nous continuerons de travailler avec l'OEA pour déterminer la meilleure manière d'appuyer le peuple hondurien qui cherche à rétablir pacifiquement son gouvernement constitutionnel en s'appuyant sur la Charte interaméricaine comme pilier pour sauvegarder la démocratie dans l'hémisphère occidental.

Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les initiatives de l'OEA. Nous demandons à la communauté internationale d'unir ses forces et d'être solidaire avec le peuple hondurien pour demander le rétablissement pacifique de la démocratie et de l'ordre constitutionnel au Honduras; et nous demandons à la communauté internationale de s'opposer à toute ingérence extérieure dans ce processus.

M. Solón-Romero (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à nous associer aux déclarations de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine, du Mouvement des pays non alignés, du Groupe de Rio et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) dont nous sommes membres. Toutes ces déclarations ont condamné clairement et fermement le coup d'État perpétré dans la République sœur du Honduras. Toutes rejettent la rupture de l'état du droit au Honduras. Toutes demandent le rétablissement immédiat du Président José Manuel Zelaya en tant que seul Président légitime et constitutionnel du Honduras.

Il est, pour nous, fondamental que ce processus de retour au pouvoir se fasse dans les plus brefs délais. Chaque jour qui passe, chaque heure qui s'écoule ne fait qu'exacerber la violation de l'état de droit dans la République sœur du Honduras. La Bolivie, tout comme de nombreux autres États qui se sont prononcés ici, ne reconnaîtra aucun autre gouvernement que celui de José Manuel Zelaya. Cette question revêt une très grande importance car nous voyons, dans la presse, que les putschistes cherchent à présenter les faits survenus au Honduras comme étant une succession constitutionnelle. Rien n'est plus faux car le Président Zelaya a été expulsé de la République du Honduras par la force et contre sa volonté. Nous ne saurions permettre ou accepter qu'il s'agisse là d'une succession constitutionnelle. Il s'agit d'un coup d'État, et la communauté internationale doit demander aux putschistes de retourner dans leurs casernes.

Mon pays privilégie toujours le dialogue, mais il doit porter sur le rétablissement du Président légitime au pouvoir. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que l'on commence à parler de l'organisation d'un processus électoral avec un gouvernement provisoire. Les putschistes essaient ainsi de consolider leur pouvoir. Des élections auront lieu sans aucun doute au Honduras, mais sous la présidence du Président José Manuel Zelaya. Permettre à un gouvernement provisoire d'organiser des élections nous rendrait complices de la violation de l'état de droit au Honduras.

Le Président Evo Morales a été l'un des premiers à condamner le coup d'État au Honduras. Il l'a fait car nous avons également été les victimes d'un coup d'État l'année dernière, un coup d'État civil. Différents groupes de l'opposition ont occupé des institutions dans diverses régions du pays. Nos aéroports et diverses administrations ont été occupés, et on a essayé d'occuper des casernes et des postes de police. C'est précisément grâce à l'appui énergique de la communauté internationale que nous avons pu mettre fin à cette tentative de coup d'État.

À l'époque, l'UNASUR a affirmé clairement dans la déclaration de la Moneda qu'il fallait engager un dialogue en Bolivie, mais seulement après que les auteurs du coup d'État se soient retirés des institutions et que l'état de droit ait été rétabli. Il doit y avoir un dialogue, mais seulement après que les putschistes soient retournés dans leurs casernes. Pour l'instant, le seul dialogue possible est de les convaincre de le faire.

Nous sommes préoccupés par le fait que le coup d'État a fait sa première victime au Honduras. Plus cette situation se prolongera, plus le nombre de victimes sera susceptible d'augmenter. Seules une vigilance accrue et une action décidée de la part de la communauté internationale peuvent accélérer le processus d'abdication des auteurs du coup d'État.

L'année dernière, lorsque l'État plurinational de Bolivie a été confronté à une situation similaire provoquée par des groupes civils réactionnaires, la communauté internationale a joué un rôle central dans le maintien de l'état de droit. L'autre facteur essentiel et décisif a sans aucun doute été la mobilisation du peuple et des mouvements sociaux boliviens.

Pour terminer, le Gouvernement et le peuple boliviens saluent chaleureusement le Président Zelaya et le peuple hondurien qui s'est mobilisé dans les rues contre cette violation dictatoriale.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. La délégation argentine souhaite avant tout s'associer aux déclarations prononcées par le Représentant permanent du Mexique, au nom du Groupe de Rio, et par le Représentant permanent du Chili au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

M. Solón-Romero (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

La République argentine condamne fermement le coup d'État perpétré contre le Gouvernement légitimement élu du Honduras et exige le rétablissement inconditionnel et immédiat du Président Zelaya dans ses fonctions. Nous voulons également insister sur la nécessité de respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple hondurien, ainsi que de protéger la vie et l'intégrité physique de tous les membres du Gouvernement légitime du Honduras.

M. Montoya (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Mexique, au nom du Groupe de Rio, et de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les événements intervenus le week-end dernier dans le pays frère du Honduras sont déplorables tant en ce qui concerne la situation en Amérique centrale qu'en ce qui concerne les efforts déployés pour en faire une

région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, objectif noble souligné au point 20 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, au titre duquel cette séance a été convoquée.

Le Gouvernement colombien a publié hier une déclaration sur les événements qui se sont produits au Honduras. Je voudrais partager avec les autres États Membres la profonde consternation exprimée par notre gouvernement face à la rupture de l'ordre constitutionnel au Honduras. Mon pays condamne tous les actes de violence qui ont provoqué l'éviction du gouvernement légitimement et démocratiquement élu du Président Manuel Zelaya Rosales, et exige le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel au Honduras.

Ma délégation souhaite également manifester son appui aux mesures prises par l'Organisation des États américains (OEA) dans le but de trouver des solutions démocratiques à la situation. Comme cela a été dit à cette séance, hier, le Conseil permanent de l'OEA a adopté sa résolution 953, dans laquelle il a pris position sur cette question délicate. Dans cette résolution, il a été convenu de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, le mardi 30 juin, afin d'adopter les mesures nécessaires. La Colombie attache beaucoup d'importance au rôle de cette organisation régionale et offrira son appui pour contribuer à l'adoption rapide de ces mesures.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : D'emblée, Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe aux déclarations prononcées au nom de la Communauté des Caraïbes, du Mouvement des pays non alignés et des États membres de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine.

Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne catégoriquement, dans les termes les plus énergiques, le coup d'État orchestré par les forces armées du Honduras contre le gouvernement légitimement élu de José Manuel Zelaya Rosales, Président de la République du Honduras. Cet acte est illégal et totalement illégitime, et il constitue une violation flagrante de l'état de droit et des normes des pays civilisés. Nous demandons le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel, notamment le retour au pouvoir du Président Zelaya et de son gouvernement, ainsi que le plein respect des normes démocratiques.

Les dirigeants des forces armées honduriennes se sont déshonorés en s'emparant délibérément du pouvoir. En contraignant par la violence le Président

Zelaya à s'exiler temporairement, en enlevant des membres siégeant au gouvernement et en violant le droit international par le recours à l'enlèvement, aux mauvais traitements et aux sévices contre des diplomates étrangers, les artisans de ce coup d'État honteux ont proclamé un retour à la barbarie, comme l'a déclaré la Présidente argentine Cristina Fernández.

Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe aux pays qui ont unanimement demandé le retour immédiat du Président Zelaya légitimement élu à son poste et son rétablissement dans ses fonctions. Nous ne reconnaissons pas le prétendu nouveau Gouvernement du Honduras, et demandons aux autres pays de rejeter eux aussi tout gouvernement autre que celui choisi librement par le peuple hondurien.

Dans notre hémisphère, nous avons définitivement tourné la page sur ce chapitre odieux des prises de pouvoir militaires antidémocratiques, non appuyées par la grande majorité de la population et seulement encouragées par une élite égoïste et à courte vue. Nous demandons instamment à la communauté internationale de faire preuve de solidarité en condamnant cette action lâche et antidémocratique et en demandant le rétablissement rapide du Président Zelaya et de son gouvernement dans leurs fonctions. Nous avons tous l'obligation de faire en sorte que la volonté du peuple soit respectée par le retour rapide à l'ordre démocratique.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est particulièrement préoccupée et choquée en tant que membre de la Communauté des Caraïbes. Un de nos membres, le Belize, est un voisin proche du Honduras, et les troubles actuels touchent et concernent directement les intérêts principaux de notre sous-région. Aussi, en tant que signataires de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine, nous sommes d'autant plus choqués par cet affront brutal et criminel fait aux institutions démocratiques, à la sécurité et à la stabilité de cet État ami.

C'est grâce à la solidarité, à l'unanimité et à la condamnation sans équivoque des institutions multilatérales sous-régionales, régionales et internationales, y compris l'Organisation des États américains et l'ONU, que cette aberration méprisante sera renvoyée aux oubliettes des pratiques extrajudiciaires obsolètes et discréditées.

Saint-Vincent-et-les Grenadines salue également la vaillance du peuple hondurien qui a exprimé son

rejet des actes illégaux et barbares commis par l'armée et ceux qui ont conspiré avec elle. Nous continuons d'appeler au règlement pacifique de ce conflit et nous demandons le rétablissement sans violence de l'ordre constitutionnel. Saint-Vincent-et-les Grenadines renouvelle donc sa solidarité avec le Président José Manuel Zelaya Rosales, son gouvernement et le noble peuple hondurien.

Je voudrais comme mon frère le Représentant permanent de Cuba, citer moi aussi José Martí, l'apôtre de l'indépendance cubaine, qui a dit qu'« un principe juste depuis le fond d'une caverne est plus fort qu'une armée ». Aujourd'hui nous devons réaffirmer les justes principes des droits de l'homme, de la démocratie, de la non-violence et du respect de l'état de droit. En adhérant strictement à ces principes justes et avec le soutien indéfectible de la communauté internationale, le peuple du Honduras se montrera bientôt plus fort que les dictateurs militaires.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer les remerciements de la délégation d'El Salvador pour l'initiative d'organiser la présente séance de l'Assemblée générale pour examiner la situation urgente et préoccupante qui règne dans la République sœur du Honduras.

À cet égard, le Gouvernement salvadorien a exprimé par l'intermédiaire du Président de la République, Mauricio Funes Cartagena, son profond rejet et sa condamnation énergique de la rupture de l'ordre constitutionnel en République du Honduras. Il a également demandé à toutes les instances nationales honduriennes et à tous les organismes internationaux de contribuer au rétablissement le plus tôt possible de la gouvernance démocratique, ce qui suppose entre autres que le Président constitutionnel José Manuel Zelaya Rosales soit immédiatement rétabli dans ses fonctions.

Par ailleurs, mon gouvernement demande que soit respectée scrupuleusement et intégralement la Charte démocratique interaméricaine, qui a été approuvée par tous les pays membres de l'Organisation des États américains. Nous appelons également au respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier de notre responsabilité collective de régler les différends par des moyens pacifiques et conformes au droit international en vigueur, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Parallèlement, mon gouvernement demande aussi que

soient pleinement respectés les droits de l'homme et l'intégrité physique et morale du peuple hondurien, y compris les fonctionnaires du Gouvernement de la République du Honduras et les membres du corps diplomatique accrédités dans ce pays frère.

Tout en souscrivant à la position du Groupe de Rio, le Gouvernement salvadorien insiste sur la validité de l'article 2 de l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale, en vertu duquel le modèle centraméricain repose, entre autres, sur l'état de droit, la sécurité juridique et le plein exercice des libertés civiles, ainsi que sur le principe démocratique sans équivoque de la subordination des forces armées et des forces de l'ordre aux autorités civiles créés conformément à la constitution et issues de processus électoraux libres et pluralistes.

Nous avons également condamné la détention illégale de membres du Gouvernement et d'autres responsables de la République du Honduras, ainsi que de dirigeants de la société civile. Nous exigeons qu'ils soient immédiatement remis en liberté et que leur intégrité physique soit préservée. El Salvador récuse quiconque, individu ou groupe d'individus, prétendrait s'arroger illégalement la présidence de la République du Honduras en rompant l'ordre constitutionnel, avec l'appui de certains secteurs de la société hondurienne.

Nous voudrions également appuyer l'initiative qu'a prise le Président de l'Assemblée générale d'inviter le Président Manuel Zelaya à venir s'exprimer devant l'Assemblée générale le moment venu.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne se rallie à la déclaration faite par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Mais, comme le représentant du Honduras, l'Ambassadeur Reina Idiaquez, l'a lui-même indiqué au début du présent débat, je voudrais rappeler que l'Espagne a été l'un des premiers pays à exprimer sa position suite à l'annonce du coup de force perpétré hier dans la République sœur du Honduras. Dès hier, le Président du Gouvernement espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero, a publié un communiqué dont je voudrais ici présenter un résumé.

Le Président du Gouvernement espagnol a condamné dans les termes les plus fermes la détention et l'expulsion illégales du Président constitutionnel de la République du Honduras, José Manuel Zelaya. Il a

également exigé que ce dernier soit immédiatement rétabli dans ses fonctions, auxquelles il a été démocratiquement élu, et a réaffirmé sa conviction que tout différend devait être réglé par la voie du dialogue et dans le respect des normes démocratiques.

Le Président du Gouvernement espagnol a également proclamé le caractère inacceptable des événements qui ont ainsi violé l'ordre constitutionnel et remis en cause la stabilité démocratique du Honduras. Il a insisté sur le fait qu'il ne pouvait y avoir de solution à la crise hondurienne en dehors du cadre constitutionnel de ce pays.

Le Président du Gouvernement espagnol a en outre exprimé son appui à l'Organisation des États américains et a formulé l'espoir que la mission qui sera dépêchée par cette Organisation au Honduras contribuera à un dialogue franc et respectueux des institutions entre tous les acteurs politiques et sociaux honduriens.

Le communiqué s'achève en précisant que le Gouvernement espagnol continuera à coopérer avec d'autres pays de la région ibéro-américaine, ainsi qu'avec l'Union européenne et la communauté internationale pour trouver une issue à la crise actuelle. Nous réaffirmons donc que l'Espagne appuie pleinement la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme dans toutes les régions du monde, et tout particulièrement en Amérique latine, à laquelle l'unissent tant de liens de toute nature. Nous exprimons également notre solidarité avec le peuple hondurien, son Président légitimement élu et son système démocratique, qui, nous l'espérons, sortira renforcé de cette dure épreuve.

M. Hernández-Milian (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que mon pays souscrit à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Mexique, au nom du Groupe de Rio. Nous appuyons la résolution adoptée par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains, ainsi que la déclaration du Conseil des ministres des affaires étrangères du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Hier matin, dès que l'avion transportant le Président Manuel Zelaya s'est posé à l'aéroport de San José, au Costa Rica, le Président Óscar Arias Sánchez, s'est immédiatement rendu sur les lieux pour accueillir le Président Zelaya en tant que chef d'État, invité de

marque et ami, compte tenu des liens étroits qui l'unissent à notre pays.

Le Gouvernement costaricien a condamné fermement les événements survenus hier, dans notre pays frère et voisin d'Amérique centrale. Nous déplorons la manière dont le Président Zelaya s'est vu forcé de quitter sa terre. Le Président Óscar Arias a immédiatement demandé à tous les pays du continent de condamner le coup d'État au Honduras et a déclaré :

« Nous pensons que la longue nuit des dictatures latino-américaines était révolue. La rupture de l'ordre constitutionnel représente un retour en arrière regrettable pour la démocratie au Honduras, en Amérique centrale et en Amérique latine. La rupture de l'ordre constitutionnel est inacceptable. »

Notre gouvernement regrette que des civils, des dirigeants politiques et diverses couches de la population au Honduras saluent ce coup d'État, uniquement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le point de vue du Gouvernement en place. Dans ce contexte, nous appuyons la condamnation ferme exprimée par le Conseil des ministres des affaires étrangères du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) hier soir à Managua, qui exige le rétablissement immédiat du Président hondurien dans ses fonctions. Nous rejetons, à l'instar des Ministres, la perversion des normes juridiques avec lesquelles on prétend justifier la rupture de l'ordre constitutionnel et démocratique au Honduras. Évidemment, nous condamnons également les arrestations illégales qui ont eu lieu.

Pour le Costa Rica, l'organisation des élections législatives prévues en novembre de cette année est essentielle. Nous espérons que ces élections soient menées à bien avec une présence internationale, sous la présidence de Manuel Zelaya. Nous déclarons fermement que le Costa Rica exige le rétablissement du Président Zelaya, et n'appuiera aucun gouvernement intérimaire d'ici aux élections. Nous lançons un appel pour le respect des droits de l'homme de toute la population hondurienne. Nous restons confiants dans le fait que les institutions sous-régionales et régionales puissent, avec l'appui de cette Organisation, trouver une solution pour assurer le retour immédiat de l'ordre constitutionnel dans la République sœur du Honduras.

M^{me} Francis Lanuza (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier,

Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance de l'Assemblée générale pour examiner cette question importante.

La délégation panaméenne souhaite réitérer ce que nous avons déclaré lors de notre intervention ce matin, dans le cadre de la Conférence sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, concernant la situation que subit notre République sœur du Honduras, laquelle est inacceptable. Le Panama appuie en outre dans leur intégralité les déclarations faites par l'Ambassadeur du Mexique au nom du Groupe de Rio, et par l'Ambassadeur de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et réaffirme son rejet catégorique des actes de déstabilisation démocratique qui se sont produits hier au Honduras, par lesquels une action militaire illégitime a été commise contre le Gouvernement constitutionnel du Président Manuel Zelaya.

Le Président Martín Torrijos a exprimé sa condamnation la plus catégorique du coup d'État au cours duquel le Président de la République hondurienne a été séquestré et expulsé. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a traversé un processus admirable de transition démocratique que ses peuples s'engagent à perfectionner et à consolider. Ce qui rend encore plus inacceptable toute tentative de revenir à l'époque des complots politiques et des changements de gouvernements en marge de la volonté populaire exprimée légitimement par des moyens légaux.

Le Panama exprime sa solidarité avec le Gouvernement du Président Zelaya et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle rejette les actes de déstabilisation, afin de permettre un retour immédiat de l'ordre constitutionnel en République du Honduras avec le rétablissement immédiat du Président Zelaya dans le plein exercice de ses fonctions.

De plus, nous nous joignons aux efforts des institutions et organismes régionaux et internationaux qui, à l'instar de l'Organisation des États américains et du secrétariat du Système d'intégration de l'Amérique centrale, ont exprimé leur solidarité et ont pris position face à cette situation difficile qui met en péril les progrès enregistrés dans la consolidation de la démocratie et de la paix en Amérique centrale.

Enfin, le Panama exige le respect de l'intégrité et de la dignité des autres personnes arrêtées, séquestrées

ou disparues au cours de cette déplorable action militaire.

M^{me} Coye-Felson (Belize) (*parle en anglais*) : Le Belize s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom de la Communauté des Caraïbes, du Groupe de Rio et du Mouvement des pays non alignés.

En tant que membre de la famille d'Amérique centrale, nous saisissons cette occasion pour exprimer l'entière solidarité du peuple et du Gouvernement béliziens avec nos voisins, le peuple et le Gouvernement constitutionnel honduriens. Ce faisant, nous proclamons la suprématie de l'état de droit, de l'ordre constitutionnel et de la démocratie. Nous condamnons énergiquement les instruments de la force qui ont menacé ces piliers fondamentaux de la paix et de la sécurité. Nous appelons au retour à l'ordre constitutionnel et au rétablissement immédiat du Président José Manuel Zelaya dans ses fonctions constitutionnelles.

Le Belize apporte son plein appui à tous les efforts déployés conformément au droit international aux niveaux régional et sous-régional, par le biais de l'Organisation des États américains, afin d'assurer le plein respect de l'état de droit et de la démocratie au Honduras.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de cette initiative de convoquer une séance de l'Assemblée générale afin d'examiner d'urgence la situation qui prévaut dans notre République sœur du Honduras qui, comme nous l'avons constaté au cours de ce débat, a reçu les plus grandes marques de solidarité et d'appui.

En outre, nous nous félicitons de l'invitation adressée au Président José Manuel Zelaya pour qu'il puisse prendre la parole devant cette Assemblée générale dans les plus brefs délais. Il est encourageant de voir comment les États Membres ont exprimé leur condamnation la plus ferme de la rupture de l'ordre constitutionnel au Honduras.

Par conséquent, nous souhaitons à cette occasion partager avec les États Membres la position du Gouvernement péruvien, exprimée hier dans les termes suivants :

« Le Gouvernement péruvien exprime sa condamnation la plus énergique de la rupture de l'ordre constitutionnel qui s'est produite aujourd'hui au Honduras. Le Pérou réitère son

appel à la préservation des institutions démocratiques dans le plein respect de l'état de droit et de l'ordre juridique du Honduras, et appuie fermement les efforts actuellement déployés par l'Organisation des États américains (OEA) pour permettre le retour de la démocratie dans ce pays frère, conformément aux principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des États américains et dans la Charte démocratique interaméricaine. Le Pérou restera attentif à l'évolution de cette situation et maintiendra des consultations permanentes avec les autres États de la région. »

Conformément à cette position, le Pérou s'associe aux déclarations faites par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio, par le représentant du Chili au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale doit contribuer de la manière la plus efficace et la plus pacifique possible au retour de l'ordre constitutionnel au Honduras. Le Pérou considère que les organisations régionales ont un rôle prépondérant à jouer à cet égard, et qu'elles le remplissent de façon très louable. L'OEA possède une longue expérience en matière de défense et de promotion de la démocratie dans la région, et nous pensons que nous devons tous appuyer ses efforts actuels.

Pour terminer, je voudrais apporter une précision. Ce matin, le Président de l'Assemblée générale a fait référence à mon pays en disant qu'il faisait partie des pays qui ont adopté une législation pour proroger les mandats présidentiels. Cela s'est en effet produit en 1993, mais elle a ensuite été révoquée en 2000. Par conséquent, il n'est pas possible de réélire immédiatement un président au Pérou. Ceci n'empêche pas d'autres pays d'adopter les législations qui jugent opportunes à cet égard, dans le strict respect de leurs processus constitutionnels.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement uruguayen, je m'associe aux déclarations faites par les représentants du Mexique et du Chili au nom du Groupe de Rio et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

Ayant pris connaissance des événements récents survenus dans la République du Honduras, je tiens à exprimer le soutien de la République orientale de

l'Uruguay aux institutions démocratiques dans ce pays frère d'Amérique latine et à condamner énergiquement l'enlèvement et l'expulsion du Président José Manuel Zelaya, en violation de l'ordre constitutionnel. Nous condamnons également tout acte de violence, en particulier les détentions arbitraires de la Ministre des affaires étrangères Patricia Rodas et des ambassadeurs de Cuba, du Nicaragua et du Venezuela, en violation flagrante du droit international et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Notre pays continuera de suivre attentivement les décisions du Conseil permanent de l'Organisation des États américains, qui se réunit en session extraordinaire pour examiner cette situation de crise. Nous appuyons pleinement ses actions.

C'est avec une grande tristesse que nous assistons à une répétition d'événements qui, nous le pensions, appartenait définitivement au passé. Une fois de plus, le bruit des bottes prétend étouffer la voix légitime et souveraine du peuple. Nous savons fort bien, de par notre propre expérience historique, qu'après le bruit de bottes vient le silence – le silence des libertés réprimées, le silence des disparus, le silence de la mort. Aucune vanité, aucun messianisme, personne, absolument personne, ne peut prétendre s'imposer sur l'ordre constitutionnel que les peuples ont établi démocratiquement et librement pour régler leur vie citoyenne.

Un gouvernement hondurien sans légitimité démocratique et qui ne respecte pas l'ordre constitutionnel ne trouvera jamais un interlocuteur en Uruguay.

M. Lima (Cap-Vert) : Ce qui se passe aujourd'hui au Honduras réveille nos consciences de démocrates et constitue une sérieuse alerte pour toutes les démocraties et pour tous ceux qui, de par le monde, luttent pour la reconnaissance des droits les plus imprescriptibles des nations à vivre libres dans la justice et dans la paix, sans interférence des hommes d'armes. L'Union africaine, dans sa charte et dans ses résolutions et déclarations au fil des années, condamne fermement les coups d'État et les attentats à la démocratie et aux gouvernements légitimement constitués.

Le Cap-Vert condamne fermement tout acte anticonstitutionnel qui mine les bases de l'état de droit et provoque une rupture dans ses fondements démocratiques. Le Cap-Vert s'associe aux nombreux

appels lancés, notamment par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, pour un retour sain et sauf du Président José Manuel Zelaya Rosales et le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Honduras.

Nous appuyons les efforts de l'Organisation des États américains en faveur du Honduras et pour aider à rétablir la démocratie dans ce pays. Nous saluons l'unité des positions de ses membres fondées sur ces principes, et souhaitons le succès de leurs actions.

Car ce n'est pas seulement un coup contre le Président du Honduras, mais nous le ressentons fortement comme un coup contre tous les peuples qui aspirent à vivre en paix et en démocratie. Ce n'est pas seulement un anachronisme au regard de l'histoire, c'est également une insulte à l'avenir du monde. Au nom du droit du peuple du Honduras de vivre libre en paix et en démocratie, aujourd'hui ce ne sont pas seulement quelques pays qui exigent la restauration du droit, mais c'est le monde entier, par la voix de l'Assemblée générale de l'ONU, qui dit « basta » – assez! – aux militaires et exige que les coups d'État soient enterrés définitivement dans la vie des États et de la communauté internationale.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je salue le peuple du Honduras, je salue le peuple des Amériques et je salue le Président José Manuel Zelaya Rosales. Comme l'ont chanté ceux qui se sont opposés à la dictature après la mort du Président Salvador Allende dans le palais de la Moneda : « Non, non, ils ne passeront pas ».

Le Président *(parle en espagnol)* : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Demain, nous aurons l'honneur d'avoir parmi nous, à 11 heures, le Président José Manuel Zelaya Rosales du Honduras. Immédiatement après cela, nous nous prononcerons sur le projet de résolution en cours d'élaboration. Ceux qui le souhaitent peuvent se porter coauteur de ce projet de résolution.

Le représentant du Honduras a demandé la parole.

M. Reina Idiáquez (Honduras) *(parle en espagnol)* : Je tiens à dire brièvement que nous sommes en train d'élaborer un projet de résolution par consensus que nous serons prêts à présenter aujourd'hui ou le plus rapidement possible pour qu'il

reflète l'avis de tous ceux qui se sont exprimés pour condamner ce qui est survenu dans notre pays.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Honduras pour cette précision.

La journée d'aujourd'hui est bien triste. La journée d'hier était triste et celle d'aujourd'hui continue de l'être, mais nous avons également des raisons de nous réjouir. Notre unité à tous a été manifeste, unité dans le rejet de ce que nous devons, à l'unisson, rejeter clairement et catégoriquement si nous voulons avoir un monde meilleur. Le temps est à la clarté, non à l'ambiguïté dans notre discours.

En ce sens, j'ai été très heureux d'écouter toutes les déclarations prononcées ici. Il y a eu très peu d'exceptions légèrement ambiguës, peut-être une seule déclaration. D'un autre côté, j'ai été très heureux d'entendre notre sœur, la représentante des États-Unis, dire une chose que je vais essayer de citer de mémoire. Elle a affirmé que les États-Unis ne reconnaîtraient que le Président constitutionnel, José Manuel Zelaya, et n'en reconnaîtraient aucun autre entré en fonctions après le coup d'État. Nous espérons que ce coup d'État prendra fin très bientôt.

Je pense que ceci est, sans aucun doute, le sentiment que nous avons exprimé en ce lieu. Nous ne reconnaitrons aucun autre gouvernement que le Gouvernement légitime et constitutionnel du Honduras. Nous devons également nous souvenir de cette unité et la mettre à contribution lorsque nos démocraties respectives sont menacées par des tentatives similaires sous d'autres latitudes.

(l'orateur poursuit en espagnol)

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.